SciencesPo
LES PRESSES

L'analyse de la monnaie et de la finance par David Hume

Conventions, promesses, régulations

Ludovic Desmedt

Dans Revue économique 2008/1 (Vol. 59), pages 51 à 73
Éditions Presses de Sciences Po

ISSN 0035-2764
ISBN 9782724631043
DOI 10.3917/reco.591.0051

Article disponible en ligne à l'adresse
https://www.cairn.info/revue-economique-2008-1-page-51.htm

CAIRN.INFO
MATIÈRES À RÉFLEXION

Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Flashez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.

Distribution électronique Cairn.info pour Presses de Sciences Po.
La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

© Presses de Sciences Po | Téléchargé le 28/01/2024 sur www.cairn.info (IP: 88.121.84.83)

L'analyse de la monnaie et de la finance par David Hume

Conventions, promesses, régulations

Ludovic Desmedt*

De l'apport de David Hume à l'analyse économique, un aspect est généralement retenu : son approche présumée quantitative de la monnaie. Or, lorsqu'on resitue l'examen des relations monétaires et financières à l'intérieur de son corpus philosophique, il révèle d'autres perspectives. Selon Hume, le processus de civilisation institue certaines fictions, qui permettent aux individus de forger un ordre symbolique. Dans une économie de marché, la distinction entre la monnaie – de nature conventionnelle – et les engagements financiers – assimilés à des promesses – est centrale. Alors que les conventions monétaires autorisent de multiples agencements, les engagements financiers doivent être étroitement surveillés. Hume insiste sur les mutations provoquées par la mise en place d'une société de crédit et souligne certains aspects déstructurants des relations financières. À partir d'une lecture du Traité *et des* Essais*, cet article s'attache à retracer la logique suivie par Hume lorsqu'il aborde ces questions. Il détaille la distinction entre monnaie et crédit, signale les troubles potentiels engendrés par leur confusion, puis évoque leur nécessaire régulation.*

DAVID HUME'S ANALYSIS OF MONEY AND FINANCE: CONVENTIONS, PROMISES, REGULATIONS

*Hume's analysis of economics is generally remembered for one point: its supposedly quantitative approach to money. But the chapters on money and credit only prove truly incisive when replaced within their philosophical corpus. Hume argues that the process of civilization entails a number of fictions allowing individuals to forge a symbolic order. In a market economy, the distinction between money –which is a convention– and financial liabilities –assimilated to promises– is crucial. Hume underlines the changes provoked by the emergence of a credit society and insists on the de-structuring aspects of financial relations. This paper reviews the writings (*Treatise, Essays, *letters), first so as to examine Hume's logic in addressing the question of monetary and financial obligations. It then examines the potential disruptions these obligations may give rise to, and then the matter of their regulation.*

Classification *JEL* : B12, E42, E50, G10, G20, N23

* Cemf/LEG (UMR 5118), Université de Bourgogne. Pôle Économie-Gestion, 2, boulevard Gabriel, 21000 Dijon. Courriel : Ludovic.desmedt@u-bourgogne.fr.

Je remercie les deux rapporteurs anonymes de la Revue pour leurs remarques constructives. Plusieurs discussions ont également nourri la maturation de ce texte. Que ceux qui y ont participé soient remerciés (notamment L. Le Maux, M. Schabas et C. Wennerlind). Il va de soi que les imperfections qui subsistent sont de ma seule responsabilité.

© Presses de Sciences Po | Téléchargé le 28/01/2024 sur www.cairn.info (IP: 88.121.84.83)

Jusque très récemment, la pensée de David Hume dans le domaine de l'analyse économique était présentée de manière univoque : ce représentant des « Lumières écossaises » se voyait attribuer un rôle déterminant dans le développement de la théorie quantitative, voire du monétarisme[1]. Succédant à l'exposé critique de Karl Marx à propos de son quantitativisme[2], et à l'analyse de Joseph Schumpeter qui le qualifiait de « métalliste théorique », plusieurs prix Nobel ont accordé une place déterminante à Hume. Friedrich Hayek fait débuter la science monétaire moderne avec les écrits du philosophe[3], Milton Friedman constate le peu d'avancées enregistrées dans ce domaine depuis la première édition des *Essais moraux, politiques et littéraires* (1752)[4], et Robert Lucas, dès les premières lignes de son discours de réception du Nobel, situe explicitement ses propres travaux sur la « neutralité monétaire » dans le sillage de ceux de Hume[5]. Progressivement, l'idée selon laquelle Hume pouvait être considéré comme un proto-« monétariste » s'est imposée[6]… Ce type de jugement s'appuie exclusivement sur quelques passages des *Essais*, tirés des chapitres « De la monnaie », « Du crédit public », « Des impôts ». Certaines pages, consacrées aux effets d'une injection de monnaie, aux équilibrages internationaux ou à la dette publique, sont devenues des références obligées : à partir de citations parfois ambiguës, un « consensus interprétatif[7] » s'est élaboré et a conduit à figer les positions exposées par Hume. En interne, la quantité de monnaie aurait peu d'importance, puisqu'elle serait neutre à long terme. Dans les échanges internationaux, un équilibrage des prix et des mouvements d'espèces s'accomplirait inévitablement : les pays en déficit réglant leurs soldes en espèces, le niveau des prix domestique diminuerait de manière à rétablir l'équilibre (analyse préfigurant l'approche monétaire de la balance des paiements). Ainsi, l'auteur écossais apparaît fréquemment comme une figure tutélaire des tenants d'une vision dichotomique de l'économie, puisque les facteurs réels ne pourraient être perturbés que temporairement par les phénomènes monétaires. Une contradiction apparaît : alors que, parmi les philosophes marquants, David Hume apparaît comme le représentant majeur de la méthode empiriste[8], en économie – étrangement – son analyse monétaire le situerait parmi les tenants d'une approche a-historique cherchant à définir des principes automatiques à validité universelle. Cette position paradoxale résiste difficilement lorsqu'on examine attentivement l'ensemble du corpus humien.

Depuis quelques années, une réévaluation de l'apport de Hume a été initiée : elle vise à articuler plus précisément les idées philosophiques de cet auteur vis-

1. Voir Rotwein [1970].
2. Marx, [1859], p. 121-125.
3. « It was again the sort of view represented by Law that Richard Cantillon and David Hume began the development of modern monetary theory. » (Hayek [1978], p. 126.)
4. « The need to go one derivative beyond Hume is what underlies one of the most important recent strands of monetary theory […] » (Friedman [1975], p. 177.)
5. « In formulating the doctrine we now call the quantity theory of money, Hume stressed the units-change aspect of the changes in the money stock […] » (Lucas [1996], p. 661.)
6. « […] all these "monetarist" propositions are key points of Hume's analysis of the quantity theory of money; and the transmission process is clearly monetarist […] » (Wood [1995], p. 103.) Mayer débusque parmi ce qu'il nomme les caractéristiques « explicites » développées par Hume le « processus de transmission de Chicago [et la] courbe de Phillips verticale »… Voir Mayer [1980], p. 89.
7. Voir Wennerlind [2005].
8. Voir Deleuze [1953], Michaud [1983].

© Presses de Sciences Po | Téléchargé le 28/01/2024 sur www.cairn.info (IP: 88.121.84.83)

à-vis de ses conceptions économiques. En France, l'ouvrage de Deleule sur le libéralisme de Hume a constitué une étape importante, qui a permis de saisir les points saillants de la vision de la société exposée par l'auteur[1]. Dans le domaine de l'analyse monétaire, une démarche similaire se développe depuis quelques années, principalement dans le monde anglo-saxon[2] : ce « programme de recherche » (selon l'expression de Caffentzis), vise à réévaluer précisément les idées monétaires de Hume à la lumière de ses concepts philosophiques[3]. De fait, au sein de cette œuvre, il paraît hasardeux de scinder ces deux types de discours : puisque les notions de représentations, d'association, ou de conventions sont essentielles dans le *Traité de la nature humaine* (1749), il est important d'éclairer certains passages explicitement économiques par ces concepts. Le *Traité* délivre un programme de recherches explicite, résumé dans son sous-titre « Un essai pour introduire la méthode expérimentale dans les sujets moraux ». Les conduites humaines recèlent des constantes, notamment dans le domaine économique. Il convient donc de souligner la cohérence qui émerge des textes majeurs de Hume : l'analyse développée par le philosophe-historien place l'extension des échanges au cœur du processus d'évolution ; dès lors les flux commerciaux, la monétisation des échanges et les transferts financiers se tissent de manière conjointe et imbriquée. Lorsqu'on associe la démarche philosophique à son raisonnement économique, il apparaît rapidement qu'on ne saurait plus dissocier nettement la « sphère » monétaire de la « sphère » réelle. Cette relecture conduit à abandonner l'idée d'une d'approche quantitative simpliste : chez Hume, la monétisation stimule l'ensemble de l'activité.

Pour autant, si la monnaie perd sa neutralité, certains décèlent une « tension[4] » entre une monnaie passive et une monnaie active. C. Wennerlind a contribué au réexamen en proposant de distinguer entre deux types de monnaie dans l'œuvre de Hume : la monnaie exogène (papier) aurait un caractère neutre, alors que la composante endogène (métallique) serait non neutre. Cette analyse a le mérite de préciser l'approche du philosophe sur des points importants, en indiquant au lecteur des segments d'analyse fréquemment négligés. Cependant, il nous semble que cette lecture se centre encore trop sur la matérialité des formes monétaires. En effet, chez Hume, la distinction entre les divers types d'instruments de règlement ne nous semble pas être de nature formelle. C'est pourquoi, dans cet article, nous aimerions insister sur la méthode employée par Hume : pour le philosophe, les engagements monétaires et financiers sont fondamentalement liés aux sociétés dans lesquels ils sont noués. Il n'existe pas de critère de classement universel des instruments d'après leur forme, puisque ceux-ci sont profondément dépendants des degrés de développement des sociétés dans lesquelles ils circulent. Il convient donc plutôt de dissocier les relations monétaires des engagements financiers, afin de réguler au mieux ces derniers. Un point crucial de l'analyse de Hume se trouve dans son *Traité de la nature humaine*, en particulier la troisième partie qui opère la distinction entre le caractère institutionnel des conventions (irréductibles à la rationalité individuelle) et les promesses, de nature contractuelle.

1. Voir Deleule [1979] et [2001] et, dans une autre optique, Lapidus [2000].

2. Voir en particulier Schabas [1994, 2001, 2006], Gatch [1996], Caffentzis [2001], Wennerlind [2001, 2005], Schabas et Wennerlind [2007].

3. « […] his views on money were philosophically complex and sensitive to economic development. » Caffentzis [2001], p. 304.

4. Pour reprendre le terme de M. Schabas [2006], p. 7.

© Presses de Sciences Po | Téléchargé le 28/01/2024 sur www.cairn.info (IP: 88.121.84.83)

En distinguant promesses et conventions, Hume souligne l'analogie entre le langage et la monnaie « […] les langues se sont graduellement établies par des conventions humaines, sans aucune promesse. C'est de la même manière que l'or et l'argent deviennent les mesures courantes des échanges et qu'on les estime comme un payement suffisant pour ce qui possède cent fois leur valeur[1]. » Parmi les artifices mis en place dans les sociétés, ces deux systèmes de représentation, langues et monnaie, peuvent être comparés. L'établissement de la convention, nécessaire à la coordination d'actions décentralisées, est nécessairement antérieur à la formulation des engagements : ceux-ci forment ensuite un réseau d'obligations au sein duquel chaque intervenant se trouve enserré. En premier lieu, la monnaie est un rapport social : « Quand je reçois un schelling, je le considère *non comme un métal utile*, mais comme *quelque chose qu'un autre recevra de moi*, et celui qui le convertira en métal est sans doute fort éloigné de moi[2]. » Ainsi, la monnaie est avant tout une relation à autrui et le système de paiement repose sur une logique répétitive qui le fonde[3]. De même que, sans langage, on ne peut énoncer de « formule verbale » (ainsi qualifie-t-il les promesses), seule l'existence d'un système de compte et de paiement permet aux engagements financiers de se développer. Dans ce second temps, l'accomplissement des promesses peut poser problème[4]. Selon Hume, si les conventions monétaires possèdent une stabilité institutionnelle, l'exécution des obligations financières n'est pas assurée, d'où la focalisation du philosophe sur la création, la circulation et l'extinction des dettes. Hume dénonce la confusion qui résulte de la mise en circulation de « sortes de monnaie » émises par des banques privées ou les gouvernements au statut parfois incertain. À une époque où la distinction analytique et légale entre instruments monétaires et financiers est parfois difficile à saisir, l'auteur des *Essais* s'attache à caractériser les conventions monétaires, mais vise surtout à cerner les dynamiques parfois déstabilisatrices du monde financier. Au XVIII[e] siècle, la Grande-Bretagne est le champ d'une révolution financière qui transforme radicalement la manière de percevoir des notions telles que la propriété, les valeurs, l'enrichissement… L'émergence d'une « économie de papier[5] » suscite de nombreuses interrogations et certaines convulsions financières brutales appellent toute l'attention des contemporains[6]. De fait, l'analyse de Hume est particulièrement apte

1. Hume [1739-1740], p. 608.
2. Hume [1769], p. 184 (c'est moi qui souligne).
3. « La règle qui s'applique à la stabilité des biens ne dérive pas moins de conventions humaines que de ce qu'elle naît graduellement et de ce qu'elle acquiert de la force par une lente progression et par la répétition de l'expérience des inconvénients qu'il y a à la transgresser. » (Hume [1739-1740], p. 607-608.) Cette analyse a été reprise par des théoriciens de l'organisation : « A medium of exchange –say, coin of the realm– has its special status by a convention among tradesmen to take it without question in return for goods and services. […] the inconvenience of accepting a bad medium of exchange is less than the inconvenience of refusing it when others take it, or of taking what one can neither use nor spend. » (Lewis [1969], p. 48.)
4. « Quand un homme dit qu'*il promet quelque chose*, il exprime effectivement la *résolution* d'accomplir cette chose ; et, en même temps par cette *formule verbale*, il se soumet à la punition qu'on ne fie plus jamais à lui s'il fait défaut. » (Hume [1739-1740], p. 641.) On notera la proximité entre le terme de « promesse » et les *promissory notes,* certificats de dépôt émis par les orfèvres londoniens lors de l'escompte. Depuis Cromwell au XVII[e] siècle, ces effets circulent au sein des classes marchandes anglaises. Ainsi, les endossements successifs favorisent la circulation généralisée des créances. Voir Courbis, Froment, Servet [1991].
5. Voir Sherman [1996], p. 18.
6. En France, Montesquieu critique à plusieurs reprises le système de Law dans ses *Lettres persannes*.

© Presses de Sciences Po | Téléchargé le 28/01/2024 sur www.cairn.info (IP: 88.121.84.83)

à décrire les fondements épistémologiques de la société de crédit, car le siècle est caractérisé par une extension de la sphère financière, préalable à l'essor de l'industrie. En ceci, Hume est cohérent avec les auteurs des « Lumières écossaises », qui défendent une vision particulière de l'histoire, dans laquelle le degré de civilisation constitue une donnée fondamentale.

Cet article tente de restituer l'architecture générale élaborée par Hume lorsqu'il analyse les phénomènes monétaires et financiers. Pour ce faire, nous analyserons certains des éléments fondamentaux du *Traité*, de ses *Lettres*, en conjonction avec des chapitres des *Essais*. Parallèlement, il convient de préciser les faits saillants du système monétaire et financier de l'époque, en particulier en Écosse, puisque le contexte agit fortement sur la vision humienne de ces questions. Dans le domaine économique, on présente souvent ce philosophe comme peu conscient de certaines réalités. Or, certaines fonctions assurées par Hume[1], ses fréquentations et ses lectures indiquent le contraire. Selon la grille de lecture de l'époque, l'Écosse est « retardée » vis-à-vis de sa voisine anglaise. Dans cette province, depuis John Law, la connexion entre émissions fiduciaires et développement est connue : dans *Money and Trade Considered* (1705), Law souligne la relation « symbiotique[2] » entre monnaie, commerce et développement. Puisque la monnaie et le crédit stimulent l'activité, il convient de favoriser toute initiative susceptible d'étendre leurs effets bénéfiques. Chez Hume, ces sujets se trouvent insérés dans une réflexion générale qui assigne une place cruciale aux passions : l'individu humien est le sujet de fièvres plus ou moins contenues puisque « la raison est, et elle ne peut qu'être, l'esclave des passions ; et elle ne peut prétendre à d'autre rôle qu'à les servir et à leur obéir[3] ». On ne doit pas en déduire hâtivement que toute coordination sociale, *a fortiori* économique, est impossible, mais Hume soulève un paradoxe fondamental : l'extension des échanges, préalable au raffinement, peut parfois provoquer le déchaînement des passions. Plus précisément, la sphère financière peut devenir le siège de phénomènes passionnels. Dans une économie essentiellement agraire, l'instabilité et l'incertitude sont relativement circonscrites. En revanche, avec le développement des engagements financiers, ces deux caractéristiques s'étendent. Hume souligne que « le papier-crédit peut avoir un effet bénéfique de même nature [que l'accroissement de l'argent], mais il est dangereux de précipiter les choses, car on risque de tout perdre en cas de dépérissement de ce crédit, ce que tout heurt violent dans les affaires publiques ne manquera d'entraîner[4] ». En même temps qu'il semble parachever une certaine évolution, le développement du crédit contribue ainsi à une fragilisation des structures économiques et politiques. Le triomphe de la subjectivité est consubstantiel à l'essor de la circulation financière ; avidité, possession, défiance peuvent se déchaîner. Ainsi, les concepts utilisés par Hume sont à même de décrire les situations de crises financières.

Nous verrons, dans un premier temps, la place essentielle que le philosophe assigne au commerce dans l'évolution des sociétés. Selon Hume, le cheminement vers le raffinement est indissociable de l'essor de certaines fictions. Dans le schéma de l'évolution, non seulement la monnaie n'est pas neutre, mais elle constitue une convention : il conviendra donc d'appréhender le rôle particulier

1. Voir Dimand [2005].
2. Selon Murphy [1997].
3. Hume [1739-1740], p. 524.
4. Hume [1752-1772], p. 493.

© Presses de Sciences Po | Téléchargé le 28/01/2024 sur www.cairn.info (IP: 88.121.84.83)

tenu par la médiation monétaire. Un aperçu du contexte britannique au XVIIIe siècle permettra de saisir certaines intuitions développées dans ces écrits : nous montrerons que l'époque voit la multiplication des engagements financiers, ce qui préoccupe les contemporains. Cette question s'intègre parfaitement au rôle assigné par Hume aux promesses (« sanctions du commerce intéressé entre les hommes[1] »), qui engagent leurs émetteurs comme leurs récepteurs. En société, ceux qui ne tiennent pas leurs promesses s'exposent à voir leurs engagements futurs répudiés. Or, un endettement exagéré peut entraîner des défauts de paiement : nous verrons de quelle manière certaines forces entropiques peuvent se révéler. Hume examine les passions destructrices agitant la société de crédit afin de déterminer les éventuels moyens de les canaliser : de même que la logorrhée entrave la conversation, la prolifération des dettes (publiques ou privées) peut s'avérer dangereuse pour le commerce et, plus généralement, la société.

LA DYNAMIQUE ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE

À partir des années 1750, les « Lumières écossaises » s'épanouissent : les auteurs affiliés à ce courant de pensée, c'est-à-dire Adam Ferguson, Francis Hutcheson, Lord Kames (Henry Home), David Hume et Adam Smith, défendent une théorie spécifique de l'histoire et du développement des sociétés humaines[2] en termes d'étapes successives (chasse, élevage, agriculture, commerce). L'arriération de l'Écosse vis-à-vis du voisin anglais perdure après la signature de l'Acte d'union en 1707, ce qui incite Hume à s'interroger sur les processus d'évolution des sociétés.

Une théorie de l'histoire : le processus d'association

À l'origine des sociétés humaines se trouve « la soif d'acquisition et de possession[3] ». Ce penchant peut s'avérer destructeur, mais il constitue un des stimulants du développement. En effet, la recherche de la satisfaction conduit l'être humain à étendre ses désirs, et donc ses créations. Le motif de l'organisation en société est essentiellement économique : face à la frugalité des ressources offertes par la nature, les besoins sont illimités. Ce qui caractérise la pensée de Hume, c'est l'idée d'association : du chaos des idées doit émerger un ordre, une logique. Ces phénomènes s'appréhendent dans une vision historique du développement.

Dans les multiples écrits de Hume, on trouve une vision de l'histoire centrée sur l'évolution des institutions. En ceci, il s'oppose aux théories antérieures

1. Hume [1739-1740], p. 641.
2. Voir Waszek [2003].
3. « Jetez des biens considérables au milieu des hommes ; ceux-ci tombent instantanément en des querelles, cependant que chacun d'eux s'efforce d'entrer en possession de ce qui lui plaît sans égard aux conséquences. » (Hume [1739-1740], p. 661.) « L'entreprise de Hume, ainsi que celle de Smith, contribue à construire une cité cohérente avec une nature humaine supposant certaines dispositions affectives à l'égard des autres et des choses mais ne reposant pas sur une capacité au calcul rationnel. » (Boltanski, Thévenot, [1991], p. 71.) Voir également Hirschman [1977].

© Presses de Sciences Po | Téléchargé le 28/01/2024 sur www.cairn.info (IP: 88.121.84.83)

centrées sur de la notion de contrat naturel[1]. Dans cette « histoire active et cinétique[2] », il n'existe pas de dessein préétabli ; l'action, parfois désordonnée, construit et déconstruit les sociétés humaines. Des passions, calmes ou violentes, directes ou indirectes, primaires ou secondaires, interviennent, tels des vecteurs orientant les actes humains[3]. Ainsi, lorsque « les hommes vivent de manière simple et ancienne », les échanges sont circonscrits : « La laine du troupeau du fermier […] suffit à lui fournir les meubles et les habits dont il a besoin […] et le seigneur lui-même se contente de percevoir sa rente sous forme de denrées produites par le fermier[4]. » Cependant, besoins et désirs évoluent continuellement et font naître le besoin de produits plus rares. C'est ce que Hume appelle le *raffinement* : la socialisation provoque la modération des affects et stimule l'initiative créatrice. À propos des activités dédiées aux plaisirs de l'esprit et du corps, il note que « plus ces arts raffinés progressent, et plus les hommes deviennent sociables[5] ». On peut même avancer que le commerce « est la forme active de la culture[6] ».

Les relations sont enserrées dans un espace particulièrement prégnant : il n'est ni fluide ni homogène. Dénivelés et fractures sont à la fois naturels et sociaux. Ce qui fait société, c'est la réunion, ou l'association, qui dépasse la fragmentation. Un des liens sociaux essentiels consiste à rendre proche ce qui est lointain, ce qui explique l'importance des marchands (« espèce d'hommes des plus utiles, en ce qu'ils servent d'intermédiaires entre les parties de l'État qui ne se connaissent pas et ignorent leurs besoins mutuels[7] »). Les négociants œuvrent au rapprochement d'individus isolés par les barrières naturelles, ils sont « les canaux » qui facilitent la circulation des marchandises et des richesses ; le négociant est un « médiateur actif de la transformation[8] ». Selon Hume, l'éloignement géographique est à prendre en compte lorsqu'on traite des différents niveaux de développement, ainsi de la Chine vis-à-vis de l'Europe[9], ou de certaines régions irlandaises par rapport à Londres. L'opposition entre contrées riches et pauvres *(rich country* et *poor country)* est introduite dans l'essai *Of Money*. Ce thème sera repris par nombre d'auteurs tout au long du XVIII[e] siècle[10], en particulier au sein

1. « Le droit de propriété n'est plus un droit naturel donné en même temps que l'individu rationnel (comme cela était le cas pour Locke), mais le résultat d'un processus historique mettant en œuvre les processus fondamentaux de la théorie de la connaissance humienne. » (Diatkine [1992], p. 207.) « […] si l'homme entre en société, c'est justement qu'il n'a pas de droits préexistants. » (Deleuze [1953], p. 35.)

2. Pocock [1975], p. 508. « We believe that the only label Hume might wear in economics is historian-empiricist-describer. » (Velk, Riggs [1995b], p. 202.)

3. Pour ce qui concerne la taxinomie des passions, on pourra se reporter à Cléro [1985] et à Lapidus [2000].

4. Hume [1752-1772], p. 467.

5. Hume [1752-1772], p. 445. Et d'ajouter : « Il ne serait guère raisonnable d'attendre d'une nation qui ignore l'astronomie, ou néglige l'éthique, qu'elle soit capable de tisser des draps à la perfection. »

6. Pocock [1975], p. 436. « […] on trouve dans les *Essais* les prémisses d'une idée que Montesquieu devait reprendre, à savoir que la violence et la sévérité de la politique ou des mœurs des anciennes républiques étaient dues à l'absence de commerce et de politesse. » (Pocock [1985], p. 166.)

7. Hume [1752-1772], p. 477.

8. Deleule [1979], p. 279.

9. « A Chinese works for three-halfpence a day, and is very industrious. Were he as near us as France or Spain, every thing we use would be Chinese. » (Hume [1750], p. 198.)

10. Voir Hont [1983].

© Presses de Sciences Po | Téléchargé le 28/01/2024 sur www.cairn.info (IP: 88.121.84.83)

des promoteurs des Lumières écossaises. À l'époque, pour les Écossais, la question de la richesse ou du déclin relatif des régions est particulièrement sensible : la province unifiée à l'Angleterre et au pays de Galles en 1707 (suite à la débâcle financière due à l'échec de la colonisation de l'isthme de Darien) souffre d'un niveau de développement insatisfaisant[1]. L'Écosse se doit de dégager certains points positifs face à la supériorité commerciale anglaise.

D'après la thèse de Hume, les passions conditionnent en large part l'ingéniosité humaine et façonnent les sociétés. Cependant, un ordre émerge, qui consiste à modérer les antagonismes passionnels : c'est le processus du raffinement. Nations *policées* et nations *rudes et barbares* s'opposent par la capacité des premières à faire usage d'outils de médiation.

Monnaie et développement : la monnaie n'est pas neutre

Hume se consacre aux questions monétaires avec une attention extrême. Certes, le nombre total de pages consacrées au sujet n'est pas considérable, mais le nombre de versions sur ce thème est impressionnant. De manière générale, les questions de nature économique sont d'abord regroupées au sein des *Political Discourses* (1752), puis intégrées aux *Essais*, qui connaîtront onze éditions du vivant de Hume (jusqu'en 1772). De manière opiniâtre, le philosophe procède par retraits, rajouts, ajustements, singulièrement pour ce qui concerne les chapitres touchant aux questions monétaires. Plusieurs raisons expliquent ce fait : on souligne avec raison l'influence des commentaires formulés par James Oswald sur la réduction de certains chapitres des *Essais*, en particulier « Of Money » et de « Of the Balance of Trade »[2]. Les courriers échangés entre les deux amis indiquent l'importance de leurs débats. Ensuite, Hume réagit aux événements qui alimentent la chronique monétaire et financière particulièrement chargée en Écosse, qui enregistre une « inondation de papier-monnaie au début des années 1760[3] ». On sait désormais que Hume fut directement impliqué dans la gestion des émissions de monnaie de cartes du Canada en tant que secrétaire de Lord Hertford, l'ambassadeur anglais à Paris[4]. Le philosophe avait donc une connaissance directe de ces sujets. Surtout, ces questions se trouvent à la connexion de ses préoccupations, car elles concernent l'évolution des sociétés humaines et sont au cœur des notions de propriété, de justice et d'échange.

« Dans l'enfance de la société, les contrats entre artisans et paysans, ou entre deux espèces d'artisans, sont ordinairement conclus sans médiation par les intéressés eux-mêmes, qui, étant voisins, sont familiers[5]. » La proximité

1. « In the early years of the century Scotland was a backward country. The standard of living of her people was low and the level of her industrial attainment meagre. "Scotland is a country the most barren of manufactures of any nation in these parts of Europe", runs a petition to the House of Commons about 1720. » (Hamilton, 1956, p. 416.) « […] Hume was Scottish, not English, and in some respects this made a world of difference. » (Schabas [1994], p. 119.)

2. Voir Rotwein [1970], Cesarano [1998].

3. Hamilton [1956], p. 407.

4. Voir Dimand [2005]. De même, Hume va réagir à certaines thèses françaises critiques vis-à-vis des « monnaies fictives », suite à l'envoi par Morellet du *Prospectus du Dictionnaire du commerce*, ce qui l'amènera à préciser ses idées à propos des conventions monétaires. Voir Deleule [1979].

5. Hume [1752-1772], p. 476.

© Presses de Sciences Po | Téléchargé le 28/01/2024 sur www.cairn.info (IP: 88.121.84.83)

ne nécessite pas de procédures formelles. Cependant, avec l'apparition d'une économie monétaire, la sphère de la circulation s'élargit : « Le commerce accroît l'industrie en la communiquant promptement d'un membre de l'État à l'autre[1]. » Toutefois, la pénétration du corps économique par l'instrument monétaire n'est pas homogène. Tous les secteurs ne sont pas irrigués de façon égale, car certaines poches peuvent demeurer imperméables. Hume « redoute autant de voir l'argent déserter un royaume peuplé et industrieux comme le nôtre que de voir se tarir toutes nos sources et toutes nos rivières[2] ». Selon que les zones sont correctement irriguées (monétisées) ou non, l'afflux de monnaie aura un effet positif ou négligeable. Hume se place généralement dans le cas d'un apport de métal étranger ; sur une zone déjà imprégnée, l'effet de l'introduction de monnaie nouvelle sera inflationniste (submersion). En revanche, dans une zone où la capacité productive est incomplètement utilisée (cas du *subsistence farming*), l'effet sera bénéfique. Le terme « zone » doit être compris de manière à la fois géographique et sociale : selon leur degré dans l'échelle sociale, les individus seront aptes ou non à retenir la monnaie supplémentaire dans leurs coffres[3]. La diffusion de la monnaie n'est pas uniforme et cette hétérogénéité explique les influences diverses de la monétisation. Le surplus échoit, en premier lieu, à certaines catégories de marchands ou manufacturiers qui sauront en déterminer l'usage approprié. En effet, une connexion avec les cercles d'échange extérieurs permet d'accéder prioritairement aux richesses supplémentaires. Les négociants concernés mettent en œuvre des processus nécessitant plus de travail, puis les ouvriers dépensent leur salaire et le prix de certaines denrées augmente, les fermiers sont les derniers touchés. Selon le degré d'imprégnation monétaire des secteurs, les prix varient selon des amplitudes différentes. C'est durant ce laps de temps que la stimulation monétaire est particulièrement bénéfique : « Il est aisé de suivre l'argent dans son progrès au sein de la communauté tout entière : constatons qu'il stimule toujours l'activité de chaque individu avant de faire s'accroître le prix du travail[4]. » La distinction entre une sphère réelle et une sphère monétaire n'est nullement scellée. Il existe une liaison directe entre l'injonction de monnaie, la stimulation de l'activité productive et l'emploi. L'économie de marché, et son auxiliaire, la monnaie se diffuse inexorablement dans les sphères sociales : « Dès que l'argent entre dans tous les contrats et les ventes, et constitue partout la mesure de l'échange […] toutes les marchandises sont désormais sur le marché, la sphère de la circulation s'élargit […][5]. »

À mesure que le marché s'étend, l'exercice de droits de propriété confère un cadre structurant aux activités. Cependant, il peut s'avérer sclérosant. C'est pourquoi l'acte de transmission est crucial[6] : la nature humaine ne pouvant subsister sans l'association des individus, le consentement au transfert institue une société d'échange. Toutefois, toutes les nations n'ont pas atteint un degré similaire de raffinement. Par exemple, un des symptômes du « rattrapage » de

1. Hume [1752-1772], p. 478, voir également p. 468, 470.
2. Hume [1752-1772], p. 486.
3. Hume aurait été très influencé par les premières recherches sur l'électricité (et les questions de condensation), voir Schabas [2001].
4. Hume [1752-1772], p. 463.
5. Hume [1752-1772], p. 468.
6. « L'invention de la loi de nature sur la *stabilité* de la possession a déjà rendu les hommes supportables les uns aux autres ; celle du *transfert* de la propriété et de la possession par consentement a commencé à les rendre profitables les uns aux autres. » (Hume [1739-1740], p. 639.)

© Presses de Sciences Po | Téléchargé le 28/01/2024 sur www.cairn.info (IP: 88.121.84.83)

l'écart de développement entre l'Écosse et l'Angleterre se matérialise par la multiplication des effets de commerces en circulation[1].

DES CONVENTIONS MONÉTAIRES AUX PROMESSES FINANCIÈRES

Selon Hume, afin de s'extraire du désordre originel, les humains forgent un ordre symbolique. Même si les institutions créées sont avant tout des *artifices*, elles ne doivent pas apparaître comme des mensonges[2]. En aucun cas l'artifice n'est accessoire, puisque les fictions permettent d'asseoir la vie en société sur des régularités.

La monnaie, une convention

Un processus de codage est nécessaire à la coordination des actions humaines : « D'une manière analogue, donc, que nous établissons *les lois de nature* pour garantir la propriété dans la société et prévenir l'opposition de l'intérêt personnel, nous établissons les *règles de bonnes mœurs* pour prévenir l'opposition de l'orgueil humain et rendre la conversation agréable et inoffensive[3] ». De l'anarchie des passions naissent des conventions sociales telles que celles sur la justice et la propriété[4]. Avec la dissolution de l'organisation sociale traditionnelle structurée autour des possessions foncières, les transferts de propriété s'accélèrent.

Selon Hume, la convention est un « sens général de l'intérêt commun » qui conduit les membres de la société « à régler leur conduite sur certaines règles[5] ». L'établissement des conventions ne nécessite pas d'accord explicite préalable car il repose sur une régularité comportementale, sur « l'ajustement progressif et spontané des actions sur un même schème de conduite[6] ». Ainsi, au sein des communautés humaines, apparaissent des systèmes d'organisation qui permettent de coordonner les actions et qui constituent un préalable à l'instauration des liens contractuels[7]. Selon Hume, les conventions sont de nature juridique, mais concernent également les relations monétaires. Dans un passage devenu célèbre, le philosophe réaffirme la nature profondément conventionnelle de la monnaie en la comparant à l'écriture : son abondance est peu importante, puisqu'« on ne modifierait [pas] les comptes

1. « By the 1720's these instruments [bills of exchange] had begun to serve the purpose of a cash medium which, together with an augmented note issue from the two Scottish banks, facilitated commodity exchange. » (Devine [1982], p. 32.)

2. « Bien que les règles de justice soient *artificielles*, elles ne sont pas *arbitraires*. » (Hume [1739-1740], p. 601.)

3. Hume [1739-1740], p. 724.

4. « L'origine de la justice explique celle de la propriété. C'est le même artifice qui engendre l'une et l'autre. » (Hume [1739-1740], p. 608.) En un sens, l'évolution sociale instaure « la conversation des propriétaires » (Deleuze [1953], p. 30).

5. Hume [1739-1740], p. 607.

6. Le Jallé [2005], p. 216. Hume part de l'exemple célèbre de rameurs « qui tirent sur les avirons d'un canot, [et] le font d'après un accord ou une convention [*agreement or convention*], bien qu'ils ne se soient jamais fait de promesse l'un à l'autre » (Hume [1739-1740], p. 607).

7. « […] we are entitled to expect that when agents acquainted with the past regularity are confronted by an analogous new coordination problem, they will succeed in achieving coordination by following precedent and continuing to conform to the same regularity. » (Lewis [1969], p. 41.) « La convention […] s'oppose chez Hume au contrat, c'est-à-dire à l'accord explicite, déclaratif, qui suppose un engagement et qui stipule une promesse. » (Deleule [2001], p. 30.)

© Presses de Sciences Po | Téléchargé le 28/01/2024 sur www.cairn.info (IP: 88.121.84.83)

d'un marchand si, au lieu de les écrire en chiffres arabes, qui demandent peu de caractères, on les écrivait en chiffres romains, qui en nécessitent beaucoup[1]. » De même, « […] les langues se sont graduellement établies par des conventions humaines, sans aucune promesse[2] ». La convention monétaire caractérise donc à la fois le compte et le paiement. Cette convention est construite socialement. Dès lors, la matérialité des instruments utilisés dans les paiements est consubstantielle aux liens instaurés entre échangistes. Hume conduit une analyse des artifices qui l'amène à souligner que toute monnaie est fiduciaire : rien n'oblige les instruments monétaires à posséder une matérialité objective, « l'argent ayant surtout une valeur fictive[3] ». Ainsi, logiquement, aucune contrainte formelle ne s'exerce quant au support, puisque la monnaie est avant tout un rapport à autrui. Les instruments monétaires sont simplement chargés des possibilités qu'ils ouvrent : l'argent n'a pas de valeur en tant que métal, mais « en tant que rapport aux plaisirs de la vie[4] ». Nécessairement, le niveau de développement et les liens de proximité entre échangistes ont une influence sur les conventions établies.

Il convient de distinguer l'espace international des paiements de l'économie domestique au sein de laquelle la monnaie n'est pas nécessairement constituée d'espèces. Le philosophe développe une conception fiduciaire de la monnaie au sein des systèmes nationaux, dans laquelle la confiance mutuelle est cruciale[5]. Puisque les besoins du commerce nécessitent une certaine quantité de moyens de paiement, que ces instruments apparaissent sous la forme de pièces, de billets ou d'effets de commerce importe somme toute assez peu. Citons à ce propos le courrier que rédige Hume en 1769 à l'abbé Morellet, afin de contredire les conceptions monétaires de ce dernier : « Nos shellings et nos six-pence, qui sont presque notre seule monnaie d'argent, sont tellement usés par la circulation, qu'ils perdent vingt, trente ou quarante pour cent de leur valeur originale ; cependant ils passent couramment, ce qui ne peut provenir que d'une *convention* tacite. Nos colonies d'Amérique manquant d'espèces finirent par fabriquer un papier monnaie ; ce n'étaient pas des billets de banque, parce qu'il n'y avait pas de lieu désigné pour donner de l'argent en échange ; néanmoins ce papier monnaie était employé dans tous les payements, *par convention* […][6]. » Dans ce passage, chaque terme est employé avec précision, et il est difficile d'y voir le raisonnement d'un métalliste convaincu. Selon le degré de développement d'une société, qui détermine le type de relations établies entre échangistes et les pratiques de monnayage (conventionnelles), de multiples formes, telles des pièces rognées, du papier non gagé…, peuvent circuler. En citant le cas des colonies, ou « plantations », américaines, Hume ne cède pas un exotisme facile, puisqu'il a participé activement aux discussions relatives à la circulation de la monnaie de cartes au Canada dans les années 1763-1764. De plus, le philosophe connaissait Benjamin Franklin et George Berkeley, ardents défenseurs des banques foncières dans les

1. Hume [1752-1772], p. 461.
2. Hume [1739-1740], p. 608 « […] l'accord entre des individus, même lorsqu'il se limite au contrat d'un échange marchand, n'est pas possible sans un cadre commun, sans une convention constitutive. » (Dupuy *et al*. [1989], p. 142).
3. Hume [1752-1772], p. 474.
4. Hume [1739-1740], p. 416.
5. « Hume's exposition moves toward a fiduciary concept of money, as the symbolic system that facilitates the keeping of promises is built exclusively upon trust and confidence. » (Wennerlind [2001], p. 143.)
6. Hume, [1769], p. 184-185. C'est moi qui souligne.

© Presses de Sciences Po | Téléchargé le 28/01/2024 sur www.cairn.info (IP: 88.121.84.83)

colonies britanniques, et il ne rejette aucunement l'action de ces établissements qui remettaient des instruments de paiement aux propriétaires terriens[1] (voir plus bas). Il admet que l'éloignement vis-à-vis de la métropole, l'absence de gisements métalliques, le nombre restreint d'échangistes dans les transactions, ainsi que le degré de développement, peuvent conduire à adopter le papier-monnaie comme moyen de paiement. De manière cohérente, Hume critique la refonte engagée par Guillaume III à la fin du siècle précédent : John Locke avait influencé la décision finale consistant à refondre les pièces usées et rognées, réforme s'avérant extrêmement coûteuse dans la situation belliqueuse qui était celle de l'Angleterre. Locke défendit des positions métallistes[2]. Revenant sur cet épisode près d'un siècle plus tard, Hume se prononce plutôt en faveur de la dévaluation. L'établissement du rapport entre l'unité de compte (imaginaire) et les espèces circulantes est discrétionnaire : il revient au souverain de la fixer. Si les espèces font défaut, aucun argument n'empêche la couronne de décréter un nouveau rapport, entérinant la dévaluation de l'unité de compte. Si l'on raccorde cette conception aux pensées développées antérieurement en Grande-Bretagne, on trouve plus de proximité avec les thèses développées par Lowndes ou Barbon qu'avec celles de Locke[3].

Exceptionnellement, pour ce qui concerne le commerce extérieur de l'Angleterre, Hume va appliquer une loi physique (et non sociale) aux phénomènes monétaires. Le philosophe pense que, contrairement à ce que postulent les préceptes mercantilistes, les échanges internationaux ne doivent pas être perçus en termes d'affrontement, mais plutôt de cohérence. Les prohibitions et autres réglementations rigides doivent être rejetées. Afin d'appuyer sa démonstration à des fins politiques, il postule que les soldes se règlent en espèces métalliques. Dans ce cas, l'équilibrage des quantités de métal invalide la théorie du surplus de la balance commerciale défendue par certains auteurs antérieurs. Il est vain de vouloir à tout prix retenir des métaux précieux, puisque à moyen terme les lois de la nature reprendront leur suprématie. L'inflation ou la déflation modifient mécaniquement la balance du commerce *(price-specie flow mechanism)*, de manière à maintenir un niveau de monnaie compatible entre chaque pays, à l'instar du liquide entre récipients. Ainsi, attirer les espèces étrangères est vain puisque « le fluide, élevé à un trop haut niveau, brise le récipient qui le contient[4] ». D'un

1. Ainsi, en Pennsylvannie, « la terre elle-même, qui est la principale marchandise, est monnayée et est mise en circulation. Voici comment les choses se passent : un planteur, aussitôt après avoir acheté une terre, se présente au bureau public et en retire des billets pour le montant de la moitié de la valeur de sa terre ; ces billets, il les emploie dans tous ses payements et ils circulent à travers toute la colonie, par convention. » (Hume, [1769], p. 185.)

2. Voir Kelly [1991] ; Desmedt [2007].

3. « Hume favored the existence of "unnatural" monies, those created by the state in the form of central banks, and those created by the market, in the form of trade credit. » (Velk, Riggs [1995a], p. 197.) « Hume definitely had more confidence in the French system and he showed why it was even open to limited monetary activism through careful debasements. » (Caffentzis [2007], p. 165.)

4. Hume [1752-1772], p. 498. « It does not seem that money, any more than water, can be raised or lowered anywhere much beyond the level it has in places where communication is open […] », *Lettre de Hume à Montesquieu*, Hume [1749], p. 189. Voir Redman [1997] ; Waterman [1988]. Les expériences spéculatives de multiplication ou disparition de la monnaie (« Si tout l'or de l'Angleterre était anéanti d'un seul coup », « supposons qu'une nuit, par miracle, on glisse cinq livres sterling dans la poche de chaque homme de Grande-Bretagne »…) apparaissent comme des fictions introduites dans le raisonnement pour tester certains processus. Voir Hume [1752-1772], p. 473, 476, 488. « Hume was one of the first to conduct extensive thought experiments in what we now call economics, notably on the subject of money. » (Schabas [2001], p. 5.)

© Presses de Sciences Po | Téléchargé le 28/01/2024 sur www.cairn.info (IP: 88.121.84.83)

point de vue méthodologique et rhétorique[1], Hume instrumentalise la théorie newtonienne afin d'invalider « scientifiquement » les préceptes mercantilistes qu'il rejette[2]. Ce bref passage où il en appelle au principe de gravitation n'est absolument pas représentatif de ses conceptions monétaires, mais a été conçu de manière à disqualifier des pratiques qu'il jugeait passéistes et nocives.

Dans le *Traité*, Hume établit clairement que l'établissement des conventions monétaires est logiquement antérieur à celui des promesses. De même que sans langage, on ne peut énoncer de « formule verbale » (de promesse), seule l'existence d'un système de compte et de paiement permet aux engagements financiers de se développer.

Le statut des promesses

Hume relie trois institutions indispensables au développement de la société[3]. Les « trois lois fondamentales de la nature » sont « *la loi de la stabilité de la possession, la loi de son transfert par consentement et celle de l'accomplissement des promesses* […]. Quand la possession n'a pas de stabilité, c'est nécessairement la guerre perpétuelle. Quand la propriété ne se transfère pas par consentement, il ne peut y avoir de commerce. Quand on n'observe pas les promesses, il ne peut y avoir ni ligues, ni alliances[4] ». Seule cette configuration permet à la vente, l'achat, le prêt… de se dérouler convenablement. Au cours du processus de modération et de sophistication des sociétés, cette notion de promesse devient centrale. Hume relie explicitement sa vision du développement à l'extension de l'abstraction[5]. On peut en inférer que le marché est avant tout un espace rhétorique sur lequel s'échangent des engagements. À ce propos, Hume évoque une *certaine formule verbale* « par laquelle nous nous engageons à accomplir une action. Cette formule verbale constitue ce que nous appelons une *promesse*, sanction du commerce intéressé entre les hommes[6] ». Fondamentalement, marchés et conversation partagent la même nature, à savoir l'échange de paroles : les négociants, notamment, s'engagent mutuellement à délivrer leurs produits. Étant donné la diversité des ressources naturelles et la variété des désirs, il est nécessaire d'échanger, et ces échanges engendrent le profit. Seulement, toute promesse, « seul outil imaginable pour l'extension du marché dans le temps et dans l'espace[7] », n'est pas automatiquement honorée. Hume admet que la transformation des promesses en obligations recèle un mystère, qu'elle constitue rien

1. À propos de l'usage des métaphores dans le discours économique pré-classique, voir Clément [2002], Desmedt [2005].

2. « Deux quantités d'eau, dès qu'elles communiquent, se mettent toujours à niveau. Demandez-en la raison aux naturalistes […] » (Hume [1752-1772], p. 488.) Ce point de vue souvent cité est bien antérieur aux dernières éditions des *Essais*, ou à certaines de ses lettres, pages dans lesquelles Hume se montre bien moins convaincu du caractère physique et « naturel » de ces questions.

3. « L'institution n'est pas une limitation comme la loi, mais au contraire un modèle d'actions, une véritable entreprise, un système inventé de moyens positifs, une invention positive de moyens indirects. » (Deleuze [1953], p. 35.)

4. Hume [1739-1740], p. 646, 691.

5. Notons la proximité avec cette réflexion de Simmel : « Que la vie doive essentiellement s'appuyer sur l'intellect, que celui-ci, de toutes nos énergies psychiques, passe pour la plus précieuse dans la pratique, tout ceci va de pair habituellement […] avec la pénétration de l'économie monétaire. » (Simmel [1900], p. 157.)

6. Hume [1739-1740], p. 641.

7. Deleule [1979], p. 54.

© Presses de Sciences Po | Téléchargé le 28/01/2024 sur www.cairn.info (IP: 88.121.84.83)

moins qu'une « transsubstantiation[1] ». Par cet acte, l'individu s'engage vis-à-vis de la société, mais le résultat demeure largement incertain : celui qui émet une promesse s'engage, se prononce, sur l'avenir. Cependant, cette opération qui transforme une parole en obligation envers autrui représente le socle sur lequel reposent les sociétés. Dans le domaine économique, les promesses doivent être véhiculées par des formes concrètes[2].

Pendant les décennies qui précèdent la rédaction des *Essais*, le système financier a connu une révolution remarquable. Après les innovations introduites par les orfèvres londoniens, la Glorieuse Révolution a permis de fonder une gestion moderne de la dette publique en instaurant la Banque d'Angleterre (suivie un an plus tard par la Banque d'Écosse). La circulation du papier parmi les sphères commerçantes permet aux négociants et manufacturiers britanniques d'étendre leur activité. Concrètement, ces formes fiduciaires reposent sur l'engagement personnel d'orfèvres, de banquiers privés ou de la couronne. La circulation de ces effets est donc conditionnée par la signature associée. Selon Hume, pour ce qui concerne les affaires privées, l'émission d'effets permet à un marchand de « monnayer ses maisons, son mobilier, les marchandises conservées[3] ». En d'autres termes, selon que le signataire aura un crédit plus ou moins fiable auprès des commerçants, l'effet sera accepté ou refusé. Le papier commercial reçoit son poids *via* le paraphe de l'émetteur. Ce crédit n'est pas immuable et peut fluctuer au gré des affaires, le monde marchand est donc immergé dans la logique de la représentation. De par les concepts qu'il manie, l'auteur du *Traité* est donc particulièrement apte à traiter de la question des nouvelles formes financières.

À l'inverse des conventions monétaires, dont la stabilité est assurée par la répétition des actions, les promesses sont intrinsèquement fragiles. Mais, contrairement à ce qui semble se produire dans les paiements internationaux, où le rôle du législateur doit être limité, la question de la régulation devient essentielle, puisque la garantie des promesses est un point essentiel à la stabilité des sociétés.

Selon Hume, avec le commerce croît la monétisation. Généralisé par l'action des marchands, l'instrument monétaire façonne un nouvel espace car « nous constatons que dans un pays où l'argent commence à circuler en plus grande abondance, toute chose change de face[4] ». Dans les premières étapes du développement, la classe foncière *(landed interest)* prédomine, puis une classe financière *(monied interest)*, d'abord marginale, occupera une place de plus en plus importante. Cependant, la circulation accrue de nouveaux titres de créances et de quasi-monnaies peut engendrer des dynamiques entropiques.

1. Hume [1739-1740], p. 644. Voir Rey [2002], p. 130-132. « La promesse transporte donc de manière vivace dans un lieu où "dire" c'est "faire", lieu où le langage, constitué de termes généraux (symboles ou signes), oblige à s'inscrire dans le système qui régule les actions au sein du groupe social. » (Le Jallé [1999], p. 49.)

2. « Ainsi entend-on que la remise de la clé d'un grenier est la délivrance du blé qui y est contenu ; la remise d'une pierre et de terre représente la délivrance d'un domaine. » (Hume [1739-1740], p. 634.) En finance, celui qui escompte des effets remet des *promissory notes*.

3. Hume [1752-1772], p. 496.

4. Hume, 1752-1772, p. 462. « For Hume, the critical historical moment came not as in Locke's account with the advent of money in some ancient unrecorded age, but rather with the arrival of extensive commerce and money, where "no hand is entirely empty of it" (Hume, *Essays*, 294). » (Schabas [1994], p. 118.)

© Presses de Sciences Po | Téléchargé le 28/01/2024 sur www.cairn.info (IP: 88.121.84.83)

LA DIFFICILE GESTION DES PASSIONS

Contenue par le raffinement et le développement des promesses au fil de l'évolution, la passion acquisitive n'a pas pour autant été annihilée. Or, elle recèle des germes corrosifs : « Seule, cette avidité d'acquérir des biens et des possessions pour nous-mêmes et pour nos amis les plus intimes est insatiable, perpétuelle, universelle et directement destructive de la société[1]. » Puisqu'elles se trouvent au centre de la passion la plus forte, les relations financières peuvent précipiter le désordre. Comment canaliser les passions, en particulier celle de l'enrichissement illimité, puisque la raison ne le peut ? Le souci des gouvernants, du *législateur* de la terminologie humienne, doit être de rattacher les émissions de promesses à des règles de cohésion. Il convient donc de mettre à jour les principes régulateurs de ces formes de règlement. Dans le même temps, les marchés financiers sont le lieu d'emballements subits ; c'est pourquoi Hume se montre préoccupé par leur développement[2]. Une notion centrale est celle de confiance : rappelons ce que Hume note à propos des promesses non tenues : « Quand un homme dit qu'*il promet quelque chose*, il exprime effectivement la *résolution* d'accomplir cette chose ; et, en même temps par cette *formule verbale*, il se soumet à la punition qu'on ne fie plus jamais à lui s'il fait défaut[3]. » Les cas des finances publiques et du crédit privé sont à distinguer, du fait de la place particulière assignée au gouvernement.

La dette publique, génératrice du parasitisme financier

Depuis les années 1690, le marché des titres connaît une croissance phénoménale : les perspectives boursières, l'état de la monnaie et du crédit, le financement des guerres, les résultats des expéditions lointaines… nourrissent les conversations tenues dans les *coffee-houses* et remplissent les colonnes des journaux. Cours d'actions et indices boursiers deviennent des indices de confiance mutuelle pour une part de plus en plus large de la société[4]. Cependant, la multiplication des affaires financières peut provoquer engouements et défiances subits (le cas de la *South Sea Bubble* de 1720 marque profondément les esprits). Marchands et négociants prennent conscience à certaines occasions que la bourse est le siège de passions difficilement contrôlables. Face aux bouleversements provoqués dans les relations sociales par la généralisation de la finance – au moins à Londres –, une nouvelle éthique émerge. En effet, l'extrême mobilité de la propriété liée au fait qu'elle soit sujette à des réévaluations parfois radicales, constitue un « événement intellectuel extraordinaire[5] ». Tout au long du XVIII[e] siècle, des discours plus ou moins articulés sur les valeurs appliquées aux affaires économiques vont voir le jour. Il y a affrontement entre valeurs morales

1. Hume [1739-1740], p. 609.
2. Car « vouloir augmenter artificiellement un tel crédit ne pourra jamais être dans l'intérêt d'aucune nation commerçante » (Hume [1752-1772], p. 460).
3. Hume [1739-1740], p. 641.
4. Apparaît une « situation où non seulement chaque homme serait créditeur et débiteur des autres, mais encore où chaque homme serait jugé et gouverné, à tout instant par l'opinion d'autrui » (Pocock [1985], p. 128). « L'Autre joue un rôle constitutif dans la formation des valeurs [car] l'Autre se trouve être au principe de toutes les passions. » (Cléro [1985], p. 190.)
5. Pocock [1985], p. 139.

© Presses de Sciences Po | Téléchargé le 28/01/2024 sur www.cairn.info (IP: 88.121.84.83)

et valeurs de marché. Comment concilier prospérité et vertu ? Hume s'intéresse au développement des affaires financières en notant qu'elles attireront individus et fortunes (y compris étrangères) vers la capitale. On peut donc redouter que le contraste entre Londres et les autres régions du royaume ne s'accroisse.

Le cas des agioteurs et *stock jobbers*, « mi-marchands, mi-détenteurs de fonds », attire l'attention de Hume. En effet, cette classe hétérogène exacerbe les tensions au sein de la société : il s'agit d'une caste nocive. Dans un passage qui sera supprimé après 1768, Hume interroge ses lecteurs : « Mais de quelles productions sommes-nous redevables aux employés de la *galerie du change*, excepté le café, les plumes, le papier et l'encre, j'aimerais que l'on me l'apprenne ; et tous ceux qui la fréquentent pourraient être à jamais engloutis par les océans que le commerce ou les marchandises ne subiraient pas le moindre dommage[1]. » Cette hostilité est tournée vers ceux qui, au sein de la société, sont les plus susceptibles d'être saisis par la passion acquisitive. En 1720, la « bulle » qui naît sur les titres de la *South Sea Company* indique le type de rupture qui peut advenir dans la linéarité des affaires : un enthousiasme exagéré nourrit une bulle spéculative et provoque ruines et faillites[2]. Parfois, la focalisation des acteurs du monde financier sur certaines valeurs provoque une dissolution de la communauté d'interprétation. Hume note « que les hommes sont puissamment gouvernés par l'imagination et qu'ils proportionnent leurs affections plus à la lumière sous laquelle leur apparaît un objet que selon sa valeur réelle et intrinsèque[3] ». Selon le philosophe, la spéculation est un phantasme qu'il convient de dénoncer : en effet, la propriété mobilière provoque des confusions entre divers niveaux d'artifice : « Quand l'imagination, à la suite de quelque fermentation extraordinaire du sang et des esprits, acquiert une vivacité telle que tous ses pouvoirs et facultés en sont désorganisés, il n'y a plus moyen de distinguer la vérité de l'erreur[4]. » L'indétermination quant aux gains attendus, le balancement entre tendances haussières et baissières, est parfaitement rendue par Hume dans son chapitre consacré aux *passions directes*. Puisque les anticipations sont instables, des pulsions contradictoires agitent le monde de la finance[5].

Un second problème d'importance découle du fait que « nos dettes nationales fournissent aux marchands une espèce de monnaie qui se multiplie sans cesse entre leurs mains[6] ». Depuis la Glorieuse Révolution de 1688, l'État a saisi l'occasion offerte par le marché des titres en plaçant une dette en constante augmentation. « Les valeurs d'État sont devenues chez nous une sorte de monnaie et s'échangent à prix courant aussi aisément que l'or et l'argent[7]. » Dans cette *sorte de monnaie* qui bouleverse les conventions, Hume voit une menace concrète qui pèse sur l'économie britannique. Il souligne en effet la « fragilité constitutive de la confiance[8] ». Le sens des mises en garde avancées dans *Of Public*

1. Hume [1752-1772], p. 543.
2. Voir Carswell [1961].
3. Hume [1739-1740], p. 655. On trouve ici une préfiguration de la « cité de l'opinion » décrite par Boltanski et Thévenot [1991].
4. Hume [1739-1740], p. 202.
5. « La probabilité naît d'une opposition de chances ou de causes contraires, qui ne permet pas à l'esprit de se fixer d'un côté ou de l'autre et le ballotte incessamment de l'un à l'autre. » (Hume [1739-1740], p. 551.)
6. Hume [1752-1772], p. 529.
7. Hume [1752-1772], p. 528. Voir Crump [1981].
8. Rey [2002], p. 298.

© Presses de Sciences Po | Téléchargé le 28/01/2024 sur www.cairn.info (IP: 88.121.84.83)

Credit est simple : si le pouvoir n'y prend garde, l'émission excessive d'effets pourra provoquer l'affaissement du système de créances-dettes mutuelles, qui repose sur la confiance. En société, ceux qui ne tiennent pas leurs promesses s'exposent à voir leurs futurs engagements répudiés ; or un endettement exagéré peut entraîner des défauts de paiement. L'État n'échappe pas à la règle, et s'il contrevient à ce principe, il s'expose à voir son crédit auprès du public s'effriter, puisque « l'État, selon Hume, n'a pas à représenter l'intérêt général, mais à faire de l'intérêt général un objet de croyance […][1] ». Or, « notre expédient moderne, aujourd'hui fort répandu, consiste au contraire à hypothéquer les revenus publics et à laisser à la postérité le soin de rembourser les dettes contractées par ses ancêtres[2] ». Hume puise dans l'histoire anglaise du siècle précédent l'épisode du *Stop of the Exchequer* par lequel le souverain avait répudié la dette publique. Il en déduit que « l'édifice complet, déjà chancelant, s'effondre[3] ». Plus proche de la rédaction des *Political Discourses*, l'épisode de la *South Sea Company* est lié à l'extension de l'endettement public. De même que dans le cas contemporain de la Compagnie du Mississipi en France (système de Law), il y a tentative de conversion d'une dette à taux fixe en titres plus liquides[4]. Ces désordres qui se manifestent simultanément des deux côtés de la Manche alimentent l'analyse humienne. En conclusion, l'alternative est simple : « Soit la nation détruira le crédit public, soit le crédit public détruira la nation[5]. » Il convient donc de borner l'extension de la dette publique.

Hume souligne les liens qui se forgent entre l'énonciateur et les récepteurs d'une parole, donc entre l'endetté et ses créanciers. La promesse de remboursement (matérialisée par la signature d'un titre) constitue un engagement crucial. Il convient de redouter plus que tout l'endettement exagéré de la société envers elle-même, c'est-à-dire la duplication de la dette publique. Le degré de confiance dans le gouvernement est directement relié à la non-prolifération de cette dette/promesse. Or, les hommes d'État « tirent des lettres de change sur la postérité[6] », avec pour risque de remettre en cause l'agencement social et de faire fructifier une classe d'agioteurs professionnels. Les promesses peuvent s'effondrer du fait de leur prolifération et la nation dépérir par banqueroute ou la conquête étrangère, deux périls engendrés par la libération des passions.

Les régulations souhaitables dans le domaine bancaire

Afin de saisir la position de Hume concernant la monnaie d'origine bancaire, il est important de présenter brièvement la spécificité du système écossais à l'époque à laquelle il écrit[7]. Contrairement à ce qui fut le cas en Angleterre, le monopole d'émission de la Bank of Scotland (créée en 1695) n'est pas reconduit

1. Deleuze [1953], p. 42. « Human nature, with its myopic vision and confined generosity, interferes with justice, and so the government must educate. » (Moss [1991], p. 606.)
2. Hume [1752-1772], p. 526. Voir Rey [2002], p. 296.
3. Hume [1752-1772], p. 539.
4. Voir Neal [1994], p. 164.
5. Hume [1752-1772], p. 537. « By 25 June of that year [1771], he wrote of "our public Debts, which bring on inevitable Ruin, and with a Certainty which is even beyond geometrical, because it is arithmetical". » (Laursen, Coolidge [1994], p. 145.)
6. Hume [1752-1772], p. 528.
7. Voir, par exemple, Le Maux [2002].

© Presses de Sciences Po | Téléchargé le 28/01/2024 sur www.cairn.info (IP: 88.121.84.83)

après 1716. Deux autres établissements (*chartered banks*, avec responsabilité limitée des actionnaires), la Royal Bank of Scotland et la British Linen Company ouvrent leurs portes, suivies par une série d'établissements de taille plus modeste (banques provinciales). Dans cette configuration hautement concurrentielle, des pratiques agressives vont se mettre en place entre établissements bancaires : des *note brokers* sont chargés par certaines banques de collecter les billets émis par des établissements rivaux pour demander leur conversion en métal. Le but attendu est l'assèchement des réserves et la mise en faillite du concurrent. Tant que cette pratique de *« note duelling »* est en vigueur (1727-1771), les billets ne sont pas acceptés de manière automatique entre banques concurrentes. Cette pratique va à l'encontre de l'intérêt des clients mais vise à assurer certaines stratégies non coopératives (déprécier les *promesses* des concurrents). Ce climat d'agression va aiguiser l'observation des auteurs écossais[1]. Soulignons que l'exacerbation des tensions intervient au cours de la décennie 1750-1760, alors même que Hume revoit les éditions de ses *Essais*[2]. Si l'on s'attache aux différentes éditions de cet ouvrage, il apparaît que, sur cette question, son opinion évolue : alors qu'il se montre très expéditif sur les billets, et qu'il souhaite pratiquement l'abolition du papier, dans la première édition, il « reconnaît » en 1760 que « ces questions sont compliquées[3] ». Dans la première édition, il écrit que les Anglais sont « infatués » par les banques, les fonds publics ou le papier de crédit, alors qu'à partir de 1764 ceux-ci ne seront que simplement « répandus ». Dans ses pages, le philosophe évoque la politique qui consiste « à farcir la nation de ces belles denrées que sont les billets de banque et les billets de l'Échiquier[4] ». Le raisonnement du philosophe va d'ailleurs être intégré au débat public en Écosse, puisque le *Scots Magazine* reproduira pour ses lecteurs les pages qu'il consacre au papier-monnaie[5].

Au même titre que la logorrhée entrave la conversation, l'émission excessive des banques privées peut s'avérer destructrice. Il importe donc que le législateur trouve des moyens de réguler les émissions. Hume précise dans l'édition de 1753-1754 des *Essais* que l'instauration d'une banque publique du type de celle d'Amsterdam facilitant les virements et écritures ne provoquerait pas une hausse néfaste des prix. Une banque publique conservant en caisse l'objet des promesses et opérant des virements[6] pourrait constituer une réponse satisfaisante aux risques de sur-émission. Mais le philosophe précise plus tard que la régulation

1. Smith évoque dans le *Scots Magazine* en 1763 : « Concealed agents, in different corners, to pick up the notes of private bankers from the circulation, in order to introduce its own [and] make unfair attempts to distress them by unexpected runs. » (Smith [1763], p. 275.)

2. Du reste, cette organisation bancaire précaire fera connaître à l'Écosse une grave crise d'*overtrading*. Les occasions d'investissement étant importantes, il y aura dans les années 1770-1771 un fort afflux de capitaux anglais, la gestion hasardeuse du crédit provoquant une crise spéculative dont la principale victime sera la *Ayr Bank*. L'économie écossaise sera profondément atteinte par cet épisode.

3. Hume [1752-1772], p. 495. Schatz indique : « En 1752, Hume est nettement hostile à l'institution des banques et à la création du papier crédit », alors que, dans les éditions postérieures, il « a pris une connaissance plus exacte du mécanisme et du rôle des banques, et il ne leur conteste pas certains avantages réels » (Schatz [1902], p. 197, p. 201).

4. Hume [1752-1772], p. 494.

5. Hont [1983], p. 294.

6. « The Bank of Amsterdam does not multiply money. » (Lettre de Hume à Lord Elibank, 1758, citée par Caffentzis [2001], p. 320.) À propos de la distinction entre banques de dépôt et banques de circulation, voir Piteau [2002]. Pour une synthèse magistrale sur la *Wisselbank*, voir Gillard [2004].

© Presses de Sciences Po | Téléchargé le 28/01/2024 sur www.cairn.info (IP: 88.121.84.83)

peut s'appuyer sur d'autres règles, comme l'indique le cas des banques foncières nord-américaines basées sur le système de l'hypothèque : « Pour empêcher le public d'être inondé par cette monnaie factice, on a recours à deux moyens : d'abord, les billets remis à un planteur ne peuvent pas excéder une certaine somme, quelle que puisse être la valeur de sa terre ; secondement, le planteur est tenu de rendre au bureau public, chaque année, la dixième partie de ses billets […][1]. » La circulation de la richesse pouvant parfaitement être assumée par des fictions, dans les deux cas il importe qu'il y ait réciprocité entre le signifiant et le signifié. Derrière le mot se trouve le sens, de même que la richesse tangible (métallique ou foncière)[2] est liée à la forme monétaire qui circule de compte à compte ou de main en main. La couverture des émissions à 100 % ne s'impose pas dans tous les cas, puisque le législateur doit prendre en compte la situation singulière de chaque société : le niveau de développement conditionne les pratiques, et ce qui fonctionne dans les Provinces-Unies s'avère inadapté en Pennsylvanie. Au passif des banques doit correspondre un actif, certes fiable, mais non nécessairement métallique : puisqu'il y a « émission verbale[3] », il convient avant tout d'échapper aux mots vides, aux chimères.

Lorsque la validation sociale de la richesse n'est plus appuyée sur les valeurs agraires mais sur des engagements financiers, des anticipations, on pénètre d'une certaine manière dans le domaine « de l'extravagance populaire et de ses illusions[4] ». La fiction suppose la continuité, il faut donc s'abstenir d'introduire des discontinuités dans les relations de crédit. On retrouve le jeu contraire des passions : les billets et jeux d'écritures sont utiles au développement commercial et industriel, mais peuvent engendrer des désordres importants dans la société. La nature chaotique du système écossais, ajouté au fait que dans les années 1730 Hume vive dans une France encore marquée par l'expérience de Law, aiguise l'intérêt du philosophe pour ces questions. Cependant, Hume ne cherche aucunement à s'ajouter aux « faiseurs de projets » : il veut évaluer l'effet que produirait la mise en place de mesures pragmatiques, mais ne propose pas de solution idéale applicable dans tous les cas. Il suggère de limiter la dette publique, ce qui ôterait aux financiers leur capacité de nuisance, et de contrôler l'actif et le passif des banques, de manière à échapper à l'anarchie. Ce qu'il convient de redouter avant tout, c'est l'extension des simulacres, ferments de dégénérescence de la société[5]. En effet, en cas de crise, le *medium* perd ses vertus associatives.

CONCLUSION

Au final, on peut se demander d'où proviennent les raccourcis relatifs au quantitativisme, voire au « monétarisme », dont Hume serait un des plus illustres représentants. Il est patent que certains passages mineurs des *Essais* (parfois

1. Hume [1769], p. 185.
2. Citons le concept de richesse sur lequel Hume se fonde : « […] les greniers publics à blé, les magasins de drap et les arsenaux sont ce qui fait la vraie richesse et la vraie force d'un État. » (Hume [1752-1772], p. 435.)
3. Deleule [1979], p. 54.
4. Hume [1752-1772], p. 542.
5. La problématique se présente selon l'alternative suivante : « S'étendre par l'artifice ou se détruire par la contradiction. » (Deleuze [1953], p. 31.)

© Presses de Sciences Po | Téléchargé le 28/01/2024 sur www.cairn.info (IP: 88.121.84.83)

retirés des éditions ultérieures) consacrés à la multiplication ou à la disparition des moyens de paiement peuvent faire croire que le critère essentiel est celui de la quantité. Cependant, lorsqu'on relie ses textes explicitement économiques à son approche philosophique et historique, la profonde unité de l'analyse de Hume apparaît. Dans un premier temps, il souligne la dimension conventionnelle de l'institution monétaire : selon le philosophe, la monnaie est active, puisqu'elle participe de manière centrale au processus de civilisation et de développement[1], le système productif étant modelé par l'irruption de la monnaie. Les conventions monétaires déterminent les fonctions de compte et de paiement, avalisant de multiples pratiques au sein de communautés hétérogènes (circulation d'espèces, de papier-monnaie…). Ainsi, les conventions confèrent une stabilité aux échanges. Dans un second temps, la mise à jour de la dimension contractuelle de la finance appelle une régulation publique, car l'essor de la bourse, la multiplication des effets de commerce et de la dette publique peuvent provoquer la confusion par la mise en circulation de promesses de divers ordres. Le statut incertain des émetteurs contribue parfois à fragiliser l'édifice social. Toutes les signatures ne se valent pas, puisque l'accomplissement des promesses demeure problématique. Le risque s'accroît lorsque la valeur fictive s'émancipe de ses référents réalistes et fait triompher la subjectivité. Promoteur des « Lumières écossaises », Hume est au fait de la singularité de sa nation, où le crédit est assez fragile. On peut résumer ainsi son apport : « Si nous devons vivre en large part dans un monde de phantasmes, nous devons être capables de reconnaître qu'il s'agit de phantasmes et de mettre en place des lignes de conduite pouvant nous informer des limites dans le cadre desquelles nous puissions parvenir à les convertir en connaissances véritables[2]. » On se trouve au cœur de la logique de la représentation, qui, non encadrée, peut faire vaciller le système. Si les promesses ne sont pas honorées, la parole des agents – qu'ils soient publics ou privés – se délite : on peut obérer le futur en l'hypothéquant. Les dérèglements du crédit ont des effets dévastateurs, puisqu'on ne peut isoler les influences monétaires et financières des autres processus économiques. Pour autant, le législateur, lorsqu'il s'agit de réguler les émissions monétaires, doit exercer ses choix de manière mesurée. Ainsi, la prise en compte du cadre analytique élaboré par Hume et du contexte particulier dans lequel il construit son œuvre conduit à constater que les recommandations qu'il propose ne sont ni assimilables à celles des « inflationnistes » reconnus (tels ses contemporains Law ou Berkeley[3]) ni à celles des partisans des règles automatiques (la *Currency School* au XIX^e^ siècle ou certains monétaristes postérieurs). Dans ce domaine, David Hume demeure fidèle à son empirisme sceptique et se refuse à proposer des solutions idéales aux dangers qui menacent la société de crédit. L'auteur du *Traité* ne se reconnaît absolument pas dans les rangs des utopistes, puisqu'il postule que les passions ne peuvent annihilées. Dans un système évolutif et dynamique, le rôle des politiques consiste à proposer des agencements, nécessaires mais temporaires[4].

1. « In Hume's moral vision, the project of civilization is the progressive accumulation of conventions as the regulator of human behavior. » (Gatch [1996], p. 182.)
2. Pocock [1975], p. 508.
3. Voir Hutchison [1988].
4. « Tout ce à quoi ils [moralistes et politiques] peuvent prétendre, c'est de donner une nouvelle direction aux passions naturelles et de nous enseigner ce qui peut satisfaire nos appétits de manière oblique et artificielle mieux que par leurs mouvements précipités et impétueux. » (Hume [1739-1740], p. 641.)

© Presses de Sciences Po | Téléchargé le 28/01/2024 sur www.cairn.info (IP: 88.121.84.83)

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

BOLTANSKI L., THÉVENOT L. [1991], *De la justification*, Paris, Gallimard.

CAFFENTZIS C.G. [2001], « Hume, Money and Civilization; or, Why Was Hume a Metallist? », *Hume Studies*, 27 (2), p. 301-335.

CAFFENTZIS C.G. [2007], « Fiction or Counterfeit? Hume's philosophical politics of Money », dans SCHABAS-WENNERLIND (eds) [2007], p. 146-167.

CARSWELL J. [1960], *The South Sea Bubble*, Londres, Cresset Press.

CESARANO F. [1998], « Hume's specie-flow mechanism and classical monetary theory: An alternative interpretation », *Journal of International Economics*, 45, p. 173-186.

CLÉMENT A. [2002], « Les références animales dans la constitution du savoir économique (XVII^e^-XIX^e^ siècles) », *Revue d'histoire des sciences humaines*, 7, p. 69-96.

CLÉRO J.P. [1985], *La philosophie des passions chez Hume*, Paris, Klincksieck.

COURBIS B., FROMENT E. et SERVET J.-M. [1991], « Enrichir l'économie politique de la monnaie par l'histoire », *Revue économique*, 2, mars, p. 315-338.

CRUMP T. [1981], *The phenomenon of money*, Londres, Routledge.

DELEULE D. [1979], *Hume et la naissance du libéralisme économique*, Paris, Aubier Montaigne.

DELEULE D. [2001], « Anthropologie et économie chez Hume », dans *Hume et le concept de société civile*, Paris, PUF, p. 19-47.

DELEUZE G. [1953 (1993)], *Empirisme et subjectivité*, Paris, PUF.

DESMEDT L. [2005], « Money in the "Body Politick": The Analysis of Trade and Circulation in the Writings of Seventeenth-Century Political Arithmeticians », *History of Political Economy*, 37 (1), p. 79-101.

DESMEDT L. [2007], « Les fondements monétaires de la "révolution financière" anglaise : le tournant de 1696 », dans THÉRET B. (dir.), *La monnaie dévoilée par ses crises*, vol. I, Éditions de l'EHESS, p. 311-338.

DEVINE T.M. [1982], « The Scottish Merchant Community, 1680-1740 », dans CAMPBELL R.H. et SKINNER A.S. (eds), *The Origins and Nature of The Scottish Enlightenment*, Édimbourg, John Doral Publishers, p. 26-41.

DIATKINE D. [1989], « Hume et le libéralisme économique », *Cahiers d'économie politique*, 16-17, p. 3-19.

DIATKINE D. [1992], « David Hume et James Steuart », dans BÉRAUD A., FACCARELLO G. (dir.), *Nouvelle Histoire de la pensée économique*, Paris, t. I, La Découverte, p. 204-224.

DICKSON P.M.G. [1967], *The Financial Revolution*, Londres, Mc Millan.

DIMAND R.W. [2005], « David Hume on Canadian Paper Money: An Overlooked Contribution », *Journal of Money, Credit and Banking*, 37 (4), p. 783-787.

DUKE M.I. [1979], « David Hume and monetary adjustment », *History of Political Economy*, 11 (4), p. 572-587.

DUPUY J.-P., EYMARD-DUVERNAY F., FAVEREAU O., ORLEAN A., SALOIS R., THÉVENOT L. [1989], « Introduction » au numéro spécial *Économie des conventions*, *Revue économique*, 2, p. 141-145.

FOUCAULT M. [1966 (1990)], *Les mots et les choses*, Paris, Gallimard.

FRIEDMAN M. [1975], « Discussion: 25 Years After the Rediscovery of Money: What Have We Learned? », *American Economic Review*, 65 (2), p. 176-179.

GATCH L. [1996], « To Redeem Metal with Paper: David Hume's Philosophy of Money », *Hume Studies*, 22 (1), p. 169-191.

GILLARD L. [2004] *La Banque d'Amsterdam et le florin européen au temps de la République néerlandaise (1610-1820)*, Paris, Éditions del'EHESS.

HAMILTON H. [1956], « The failure of the Ayr Bank, 1772 », *Economic History Review*, 8 (3), p. 405-417.

HAYEK F. A. [1978 (1999)], « Choice in Currency », dans *The Collected Works of F.A. Hayek*, vol. VI, p. 115-127.

HIRSCHMAN A.O. [1997], *Les passions et les intérêts*, Paris, PUF.

© Presses de Sciences Po | Téléchargé le 28/01/2024 sur www.cairn.info (IP: 88.121.84.83)

HONT I. [1983], « The "rich country-poor country" debate in Scottish classical political economy », dans HONT et IGNATIEFF (eds), *Wealth and Virtue, the Shaping of Political Economy in the Scottish Enlightenment*, Cambridge, Cambridge University Press, p. 271-315.
HUME D. [1739-1740 (1983)], *Traité de la nature humaine*, Paris, Aubier Montaigne.
HUME D. [1749 (1970)], « Hume to Montesquieu », dans ROTWEIN E. (ed.), *David Hume Writings on Economics*, Madison, University of Wisconsin Press, p. 187-190.
HUME D. [1750 (1970)], « Hume to Oswald », dans ROTWEIN E. (ed.), *David Hume Writings on Economics*, Madison, University of Wisconsin Press, p. 197-199.
HUME D. [1752-1772 (2001)], *Essais moraux, politiques et littéraires et autres essais*, ROBEL G. (dir.), Paris, PUF.
HUME D. [(1840)] *Histoire d'Angleterre*, Paris, Furne.
HUME D. [1769 (1888)], « Lettre à l'Abbé Morellet, 10 juillet 1769 », dans *Œuvre économique* (Léon SAY, dir.), Paris, Guillaumin.
HUTCHISON T. [1988], *Before Adam Smith: the emergence of political economy, 1662-1776*, Oxford, B. Blackwell.
KELLY P.H. [1991], « General introduction », dans *Locke on Money*, Oxford, Clarendon Press, vol. I, p. 1-121.
LAPIDUS A. [2000], « La rationalité du choix passionnel : en quête de l'héritage de David Hume », *L'Année sociologique*, 50 (1), p. 9-84.
LAURSEN J.C, COOLIDGE G. [1994], « David Hume and Public Debt: Crying Wolf? », *Hume Studies*, 20 (1), p. 143-149.
LE JALLÉ E. [1999], *Hume et la régulation morale*, Paris, PUF.
LE JALLÉ E. [2005], *L'autorégulation chez Hume*, Paris, PUF.
LE MAUX L. [2002], « Adam Smith et la Banque Libre », *Cahiers économiques de Bruxelles*, 45 (1).
LEWIS D.K. [1969 (1986)], *Convention. A philosophical study*, Londres, Basil Blackwell.
LUCAS R.E. [1996], « Monetary neutrality (Nobel Prize Lecture 1995) », *Journal of Political Economy*, 104 (4), p. 661-682.
MARX K. [1859 (1972)], *Contribution à la critique de l'économie politique*, Paris, Éditions sociales.
MAYER T.M. [1980], « David Hume and Monetarism », *Quarterly Journal of Economics*, 95 (1), p. 89-101.
MICHAUD Y. [1983 (1999)], *Hume et la fin de la philosophie*, Paris, PUF.
MOSS L.S. [1991], « Thomas Hobbes's Influence on David Hume: The Emergence of Public Choice Tradition », *History of Political Economy*, 23 (4), p. 587-612.
MURPHY A.E. [1997], *John Law, Economic Theorist and Policy-Maker*, Oxford, Clarendon Press.
NEAL L. [1994], « The finance of business during the industrial revolution », dans FLOUD et MC CLOSKEY (eds), *The Economic History of Britain since 1700*, vol. I, Cambridge, Cambridge University Press, p. 151-181.
PATINKIN D., [1995], « Concluding comments on the quantity theory », dans BLAUG M., *The Quantity Theory of Money*, Aldershot, E. Elgar, p. 120-134.
PITEAU M. [2002], « Monnaie de compte et système de paiements chez James Steuart », *Revue économique*, 53 (2), p. 245-271.
POCOCK J.G.A. [1975 (1997)], *Le moment machiavellien*, Paris, PUF.
POCOCK J.G.A. [1985], *Vertu, Commerce et Histoire*, Paris, PUF.
REDMAN D.A. [1997], *The rise of Political Economy as a Science*, Cambridge (Mass.), MIT Press.
REY J.-M. [2002], *Le temps du crédit*, Paris, Desclée de Brouwer.
ROTWEIN E. [1970], « Introduction », dans *David Hume Writings on Economics*, Madison, University of Wisconsin Press, p. ix-cxi.
SCHABAS M. [1994], « Market Contracts in the Age of Hume », *History of Political Economy*, 26, p. 117-134.

© Presses de Sciences Po | Téléchargé le 28/01/2024 sur www.cairn.info (IP: 88.121.84.83)

SCHABAS M. [2001], « David Hume on experimental natural philosophy, money and fluids », *History of Political Economy*, 33 (3), p. 411-435.
SCHABAS M. [2006], « Temporal Dimensions in Hume's Monetary Theory », article présenté à l'ENS Cachan, décembre, 31 p.
SCHABAS M., WENNERLIND C. (eds) [2007], *David Hume's Political Economy*, Londres, Routledge.
SCHATZ A. [1902], *L'œuvre économique de David Hume*, Paris, Rousseau.
SHERMAN S. [1996], *Finance and fictionality in the early eighteen century*, Cambridge, Cambridge University Press.
SIMMEL G. [1900 (1999)], *Philosophie de l'argent*, Paris, PUF.
SMITH A. [1763 (1993)], « Thoughts Concerning Banks, and the Paper-Currency of Scotland », *Scots Magazine*, dans *History of Political Economy*, 25 (2), p. 274-278.
VELK T., RIGGS A.R. [1995a], « David Hume's Practical Economics », dans *David Hume, Critical Assessments*, vol. VI, Londres, Routledge, p. 193-200.
VELK T., RIGGS A.R. [1995b], « David Hume on Money, Inflation and the State », dans *David Hume, Critical Assessments*, vol. VI, Londres, Routledge, p. 201-208.
WASZEK N. [2003], *L'Écosse des Lumières. Hume, Smith, Ferguson*, Paris, PUF.
WATERMAN [1988], « Hume, Malthus and the stability of equilibrium », *History of Political Economy*, 20 (1), p. 85-94.
WENNERLIND C. [2001], « The link between David Hume's Treatise of Human Nature and his fiduciary theory of money », *History of Political Economy*, 33 (1), p. 139-160.
WENNERLIND C. [2005], « David Hume's Monetary Theory Revisited: Was He Really a Quantity Theorist and an Inflationnist? », *Journal of Political Economy*, 113 (1), p. 223-237.
WOOD G. E. [1995], « The quantity theory in the 1980s: Hume, Thornton, Friedman and the relation between money and inflation », dans BLAUG (M.), *The Quantity Theory of Money*, Aldershot, E. Elgar, p. 97-119.

© Presses de Sciences Po | Téléchargé le 28/01/2024 sur www.cairn.info (IP: 88.121.84.83)